



Département : Ardèche
Arrondissement : Largentière
Canton : Vallon Pont d'Arc

ARRÊTÉ MUNICIPAL TRAVAUX SUR VOIE VERTE N°33

Le Maire de la commune d'UZER,

Vu :

- la demande Présentée par l'entreprise GUINTOLI (66 route de Beauvallon 26000 VALENCE) représentée par M. GUILHON Jérémie jguilhon@guintoli.fr
- Le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2 et
- VU le code de la route
- VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi 8-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983
- VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route
- VU les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à l'entreprise GUINTOLI de réaliser les travaux d'aménagement de la voie verte sur l'ancienne voie de chemin de fer entre Uzer et Largentière, la circulation VL, piétons et cycles sera interdite entre le viaduc sur la Lande et le tunnel de Montchalvi du :

- 13 novembre 2023 au 31 avril 2024.

Article 2 :

Les utilisateurs de la voie verte déjà aménagée côté Uzer seront invités à la quitter en empruntant la rampe d'accès à hauteur de la zone de pique-nique.

Article 3 :

La voie sera fermée par le biais de barrière type HERAS.

Article 4 :

Monsieur le Maire sera chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation transmise.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- la gendarmerie de Largentière
- l'entreprise GUINTOLI

Fait à Uzer, le 7/11/2023

Le MAIRE
Yves AUBERT

